

2023/30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THONAC

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre, à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire de THONAC.

Date de Convocation : 21/09/2023

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL Maires-Adjoints, M. CULINE Sébastien, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, ~~M. Harold ECLAIRCY.~~

Étaient absents excusés : Monsieur Harold ECLAIRCY ayant donné procuration à Monsieur Guillaume ARCHAMBEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril CERF

OBJET : NOMINATION REFERENT MOUSTIQUE TIGRE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernant l'obligation des collectivités de faire face aux nuisances engendrées par l'invasion du moustique « tigre ».

L'ARS suggère aux communes de désigner un référent communal moustique « tigre » qui sera chargé de relayer à la population les conseils et/ou les informations relatives à la prolifération, aux moyens de lutte et de traitement et d'informer sans délais l'ARS d'éventuels foyers connus.

Madame Claudine LAWARREE, Conseillère Municipale, se propose pour occuper cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ~~ou aux voix~~, désigne Madame Claudine LAWARREE, Conseillère municipale, référente moustique « tigre » de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Thonac, le 29 septembre 2023
Le Maire
Christian GARRABOS



En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.

- Certifié exécutoire par le Maire le : 29 septembre 2023
- Reçu en S/Préfecture le :
- Publié et Notifié le : 29 septembre 2023

